

Renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocain(e)s du Monde et le Maroc : Les chances et les défis



Ahmed Reda Chami
Président
de la commission



Fouad Ben Seddik
Rapporteur
du thème

Partant des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi prononcées dans son discours à l'occasion de la 69ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le 20 août 2022, le conseil économique, social et environnemental s'est autosaisi pour réaliser un avis intitulé : « renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocains du Monde « MDM » et le Maroc, les chances et les défis ». L'objectif en est de contribuer substantiellement à cette dynamique visant à connaître et comprendre mieux les Marocains du Monde pour mieux les servir, renforcer leurs droits et encourager leur contribution au développement et au rayonnement du Royaume.

Élaboré sur la base d'une approche participative, cet avis s'appuie sur l'apport et les points de vue des différentes catégories qui composent le Conseil, sur les auditions organisées avec les principaux acteurs concernés ainsi que sur les constats et enseignements puisés de la consultation lancée par le CESE sur sa plateforme digitale de participation citoyenne « Ouchariko », via un questionnaire publié en 7 langues (arabe, anglais, espagnol, français, allemand, italien et néerlandais). Le nombre d'interactions avec ce sujet a atteint 91520, dont 4.651 répondants MDM au questionnaire.

Le CESE souligne que les Marocains du Monde représentent près de 15% de la population totale du Maroc et lui apportent plus de 7% de son produit intérieur brut.

L'allongement de la durée d'expatriation et des carrières professionnelles, le développement des liens matrimoniaux et des structures familiales, l'intégration sociétale, l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, l'exercice des droits civiques et la participation à la vie politique locale, sont autant de facteurs qui favorisent une installation durable dans les pays d'accueil. Néanmoins, ils ne sont pas de nature à compromettre le lien sentimental, mémoriel, familial sur la base duquel se perpétuent les échanges de visites (« tourisme des racines »), les transferts financiers, les relations économiques ou les interactions culturelles et culturelles avec le Maroc. A cet égard, les résultats de la consultation citoyenne lancée par le CESE démontrent largement cette réalité, puisqu'environ 93% des répondants qualifient leur lien avec le Maroc de « fort » et « à renforcer ». D'autres indicateurs témoignent également de la solidité et de la continuité de ce lien : plus de 83% des MDM transfèrent une partie de leurs revenus vers le Maroc et près de 3 millions d'entre eux y séjournent au moins une fois par an.

Interrogés sur les principaux motifs d'attachement et de « fierté » à l'égard du Maroc, les MDM répondants à la consultation en ligne du CESE ont évoqué l'institution de la Monarchie, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'identité nationale, les progrès réalisés en matière d'infrastructures et de développement du pays ainsi que l'amélioration des droits de la femme.

Néanmoins, le renforcement de la durabilité du lien entre le Maroc et ses ressortissants demeure tributaire d'un effort national soutenu visant à saisir, à leur juste valeur, les perceptions et les attentes des MDM et de trouver les réponses adéquates aux contraintes et problèmes auxquels ils sont confrontés, aussi bien dans les pays d'accueil que dans leur pays d'origine.

Les différentes auditions, débats et consultations que le CESE a menés dans le cadre de l'élaboration de cet avis, font ressortir cinq types d'attentes chez les MDM :

- **Au plan culturel** : un consensus se dégage sur l'intérêt de renforcer la visibilité et l'intelligibilité du modèle religieux marocain, fondée sur l'institution de la Commanderie des Croyants, en appui sur le primat accordé à l'exercice de la raison, à la protection des valeurs de la vie et de la dignité humaine, et ce, dans le respect des législations et de l'environnement culturel des pays d'accueil. Un modèle qui favorise des pratiques religieuses équilibrées, prônant les valeurs de la coexistence et du dialogue, et qui s'opposent à toutes les formes d'apologie de la haine, de la violence ou d'intégrisme.
- **En matière culturelle** : la nécessité d'un meilleur accès à l'enseignement de la langue arabe, à des contenus reflétant l'histoire

du Maroc et sa vie culturelle a été évoquée comme attente légitime des MDM. A ce titre, les supports digitaux et des dispositifs « hors-murs » d'offres de services culturels sont désormais privilégiés par

- rapport aux approches « traditionnelles » revêtant la forme de centres culturels abrités dans des bâtiments statiques, coûteux, et peu attractifs.
- **Au plan économique** : la nécessité d'une plus grande représentation des principaux secteurs d'activités et d'une meilleure visibilité des différentes opportunités économiques du Maroc à l'étranger a été soulignée. De plus, les dispositifs d'accueil, d'appui et de recours mis à disposition des MDM porteurs de projets nécessitent une véritable impulsion soutenue et structurée. Par ailleurs, l'élimination des entraves administratives et la lutte contre la corruption, et plus généralement les atteintes à l'éthique dans les affaires, les relations économiques et les services publics figurent parmi les attentes prioritaires des MDM.
- **S'agissant des services consulaires, administratifs et sociaux** : la nécessité de compléter les processus de digitalisation et de dématérialisation des démarches et procédures afin de fluidifier les échanges entre l'administration et les usagers MDM a été identifiée parmi les principales attentes des MDM.
- **En termes de représentation politique** : cette question devrait être envisagée dans une perspective globale articulant les mécanismes de démocratie représentative et participative et favorisant le dialogue citoyen

et l'engagement dans la gestion de la chose publique.

La volonté de l'État marocain de promouvoir la situation et les droits des MDM, de faire vivre l'indéfectibilité de leurs liens avec le Royaume n'est pas à démontrer. Elle s'incarne bel et bien dans la multiplicité et la diversité des institutions, des stratégies et des programmes dédiés à cette catégorie.

Cependant, il y a lieu de souligner que les organismes dédiés aux MDM semblent davantage agir en « silos » que de façon coordonnée, partenariale et en convergence dans une logique de service aux MDM. A cela s'ajoute l'instabilité, d'un gouvernement à l'autre, du dispositif institutionnel (ministère, ministère délégué, département en charge des MDM, etc.). Il en résulte : une redondance de certains programmes ; une multiplicité d'acteurs en charge des affaires MDM ; un chevauchement parfois dans les attributions desdits acteurs, un défaut de visibilité des actions envers les MDM ; une déperdition des ressources ; une tendance à un essoufflement des projets ; une insuffisance en matière d'orientation, de suivi, et d'évaluation ainsi que d'instruments de déploiement.

Partant de ce diagnostic largement partagé par les acteurs et parties prenantes, le CESE préconise principalement les pistes d'action suivantes en faveur des MDM :

Concernant le dispositif institutionnel : le CESE plaide pour la mise en place d'une architecture institutionnelle renouvelée en :

- Attribuant à un ministre délégué auprès du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains

résidant à l'étranger, chargé des affaires des MDM, la mission et la responsabilité de concevoir et de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie MDM ;

- Erigeant la fondation Hassan II pour les marocains résidant à l'étranger en établissement public stratégique qui constituera l'opérateur et le bras opérationnel pour le déploiement de la stratégie MDM, en concertation avec les autres acteurs et parties prenantes. Œuvrant sous la tutelle du ministre délégué chargé des MDM, qui préside son conseil d'administration, cet établissement devra être doté des compétences et des ressources nécessaires au bon accomplissement de ses missions ;
- Hissant la commission ministérielle chargée des MRE et des affaires de la migration au rang d'une haute commission stratégique investie exclusivement du dossier des MDM. Placée auprès du chef du gouvernement, cette commission à composition multi parties prenantes, qui se réunira obligatoirement au moins deux fois par an, devra être dotée de larges pouvoirs de suivi et d'arbitrage liés à la mise en œuvre de la stratégie et des programmes destinés aux MDM.

En termes de qualité des services dispensés par l'administration et les autres acteurs au profit des usagers MDM :

- Dans le sens d'apporter des réponses efficaces et appropriées aux besoins spécifiques des MDM, il est recommandé de mettre en place une plateforme digitale unique (guichet unique) qui assure l'interopérabilité entre tous les intervenants de l'écosystème destiné aux MDM.

- Les MDM pourraient avoir accès, à travers cette plateforme, aux différents services, prestations et informations sur les procédures qui les concernent (documents consulaires, aide à l'investissement, informations culturelles, cours de langue arabe, etc.).
- Renforcer les ressources humaines des consulats en termes d'effectifs, de compétences et de polyvalence et développer davantage les unités consulaires mobiles dans les pays peu ou insuffisamment digitalisés.

En termes d'accès aux services culturels et culturels :

- Œuvrer, en étroite collaboration avec les ambassades, au déploiement et à la déclinaison au niveau des pays d'accueil, de la stratégie relative à l'offre culturelle destinée aux MDM, tout en fixant des objectifs et des échéanciers précis et en veillant à l'implication de toutes les autres parties prenantes.
- Promouvoir la création de dispositifs de nouvelle génération, dits « hors-murs », ayant un fonctionnement plus souple, dynamique et digitalisé, dédiées au développement de l'action culturelle du Maroc à l'étranger. Ces opérateurs seraient notamment chargés de l'organisation régulière d'évènements et d'animations autour des MDM au Maroc, et du Maroc dans les pays de résidence des MDM, sous forme de forums de dialogue, d'expositions, de concerts, d'évènements culturels et d'animations citoyennes.

En termes de protection sociale :

- Engager un dialogue avec les pays d'accueil pour mettre à jour et/ou élargir l'étendue des accords bilatéraux de sécurité sociale afin

d'alléger les conditions qui entravent l'accès des MDM à leurs droits à la pension et aux soins, lors de leur retour ou de leur passage au Maroc.

- Mettre en place, en s'associant à un réseau de banques et d'assurances, une offre d'assurance maladie pour les ascendants et une offre d'assurance retraite volontaire pour les MDM assortie de dispositions fiscales incitatives.

En matière de mobilisation des compétences des MDM :

- Prévoir dans l'arsenal législatif et réglementaire (notamment le projet de loi n° 63.21 portant organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) des dispositions facilitant la mobilité des compétences marocaines exerçant à l'étranger, en particulier les enseignants, les experts et chercheurs universitaires. Ceci permettra à l'université marocaine et aux autres institutions scientifiques de tirer profit des compétences et savoir-faire de cette catégorie de MDM, et ce dans un cadre contractuel souple favorisant leur participation active aux programmes de l'enseignement, la formation, la recherche scientifique et l'innovation.
- Développer, sur la base d'un partenariat public-privé, une plateforme digitale de gestion prévisionnelle des emplois et compétences centrée sur les profils spécifiques des MDM et adressant les nouveaux métiers et les métiers en tension sur le territoire national.

En termes de transferts financiers des MDM :

- Ouvrir activement le Fonds Mohammed VI pour l'investissement aux apports des MDM et /ou mettre en place un fonds d'investissement dédié aux MDM dans le but de consacrer des ressources à des activités ayant un impact positif social et environnemental, au « private equity », et à l'économie sociale et solidaire.
- Encourager les acteurs du secteur financier marocain à développer des produits d'épargne et de retraite complémentaires et

attractifs dédiés aux MDM.

En termes de représentation et participation politiques des MDM :

- Développer la participation et la représentation des MDM dans les institutions consultatives, de régulation et de bonne gouvernance.
- Mettre en place les dispositifs matériels, notamment digitaux, renforçant la participation des MDM aux scrutins législatifs.